



L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **mardi 13 novembre 2018 à 19 h 30**, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Adresse : 351, boulevard de l'Ange-Gardien

N° de lot : 2 892 363

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser une enseigne sur auvent dont:

- L'auvent serait installé sur une structure métallique avec colonnes alors qu'un auvent doit être installé sur un bâtiment ;
- La hauteur entre l'auvent et le niveau moyen du sol adjacent serait de 2,25 mètres alors que la hauteur minimale prescrite est de 2,50 mètres ;
- Une partie de l'auvent excèderait le plus bas niveau des fenêtres de l'étage situé au-dessus du rez-de-chaussée alors qu'un auvent ne doit pas excéder ce niveau ;
- L'installation se ferait au-dessus d'une ouverture localisée à l'étage du bâtiment alors qu'un auvent doit être installé au-dessus d'une ouverture localisée au rez-de-chaussée ;
- Le tout tel qu'illustré sur le plan produit par Auvents Polo, daté du 5 octobre 2018.

Adresse : 440, boulevard de l'Ange-Gardien

N° de lot : Lot projeté 6 272 440

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser une opération cadastrale visant la création de deux lots distincts dont :

- La marge latérale entre le bâtiment et la ligne latérale droite serait de 1,50 mètre alors que la marge latérale minimale prescrite par le règlement numéro 300-2015 relatif au zonage est de 3,00 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 1,50 mètre pour le lot projeté 6 272 440 ;
- Le tout tel qu'illustré sur le plan projet de lotissement produit par Mme Mélanie Chaurette, arpenteure-géomètre, minute 19080, daté du 20 août 2018.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2018.

Donné à L'Assomption, ce 16^e jour du mois d'octobre 2018.

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint par intérim